

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal  
du 23 août 2016**

Le vingt-trois août deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme SONILHAC Michèle, M. LECHEVALIER Alain, M. MABIRE Jean-Claude, M. RENOUF Jean-Marie, Mme CAILLOT Sylvie, Mme CHANU Laurence, M. DROUET Yves-Marie, Mme DUTÔT Patricia, M. FEUARDANT Guy, Mme GAULTIER Marie-Hélène, M. LECONTE Alain, M. MABIRE Edouard, M. PACILLY Michel, TARDIF Philippe,

Secrétaire de séance : Mme CHANU Laurence.

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====  
Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Madame le Maire demande au Conseil, d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Budget assainissement - Délibération modificative n° 2.

Le Conseil donne son accord.

Ce point portera le numéro 11.

⇒ **Informations du Maire :**

=====

- Fleurissement communal,
- Remerciements Association Prévention Routière,
- Remerciements Mr et Mme Duchesne,
- Façade mairie,
- SDCI,
- Bilan activité CIS Barneville-Carteret.

**01 Bâtiments – Avenants travaux salle d'activités scolaires**

Madame le Maire informe le Conseil que des travaux supplémentaires pour la construction de la salle d'activités scolaires ont été demandés aux entreprises intervenantes, et que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 1<sup>er</sup> août 2016 à 18 heures pour émettre un avis, à savoir :

POULAIN BATIMENT (Macro Lot A)

- un devis de plus-value pour inversement du sens de manœuvre du rail de la cloison mobile (installation obligatoire pour ouverture sécurisée) pour un montant de 2 101.76 € HT.

FAUVEL-DUGOUSSET ELECTRICITE (Macro Lot B)

- un devis de plus-value pour pose de radiateurs électriques « Petite enfance » pour un montant de 1 727.05 € HT,

La Commission d'appel d'offres a décidé de retenir ces deux devis, qui feront l'objet de deux avenants au marché de travaux de la construction de la salle d'activités scolaires.

Le Conseil après en avoir délibéré,

VALIDE le choix de la commission d'appel d'offres pour les devis suivants :

- entreprise POULAIN BATIMENT pour un montant HT de 2 101.76 € correspondant à l'avenant n°2 MACRO LOT A  
- entreprise FAUVEL-DUGOUSSET ELECTRICITE pour un montant HT de 1 727.05 € correspondant à l'avenant n°1 du MACRO LOT B,  
AUTORISE le Maire à signer les devis et les avenants précités et toutes les pièces concernant cette affaire,  
CHARGE le Maire d'effectuer les règlements correspondants.

### **02 Bâtiments – Assurance dommages-ouvrage pour la salle polyvalente d'activités scolaires,**

Madame le Maire informe le Conseil qu'il convient de prendre une assurance dommages-ouvrage pour la construction de la salle polyvalente d'activités scolaires et présente la proposition de GROUPAMA.  
Le Conseil, après avoir étudié le dossier et en avoir délibéré,  
VALIDE la proposition de l'assureur GROUPAMA signée par le Maire en date du 02 août 2016 et pour un montant de cotisation provisionnelle de 4 000.00 € HT basé sur le coût prévisionnel de la construction,  
AUTORISE le Maire à effectuer les règlements correspondants.

### **03 Bâtiments – Nouveau bail immeuble-commerce**

Madame le Maire présente au Conseil le projet de bail commercial de l'immeuble-commerce établi par la SCP BLEICHER et BOISSET, notaires à Barneville-Carteret, selon les principales modalités ci-après :

- Bail commercial à usage de commerce et d'habitation, cadastré 823 et 824 situé 22 rue des Trois Forges, et conclu pour une durée de 9 ans,
- Loyer de 7 200 € annuel, payable chaque mois,
- Révision annuelle à la date anniversaire de l'entrée en jouissance des locaux,
- Dépôt de garantie d'un montant de 600 € à la signature du bail,
- Frais, droits et honoraires du bail à la charge du preneur

Madame le Maire précise que ce projet de bail va être présenté au potentiel repreneur.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE les principales conditions du bail ci-dessus exposées,

AUTORISE le Maire à signer le bail à intervenir avec un potentiel repreneur de l'immeuble-commerce,

CHARGE le Maire d'établir l'encaissement des loyers mensuellement.

Les membres du Conseil précisent que la parcelle A 821 fera l'objet d'une convention d'occupation avec le preneur à titre gratuit.

### **04 Acquisition de mobilier pour la salle polyvalente d'activités scolaires**

Madame le Maire informe le Conseil que des tables et chaises ont été commandées pour la salle polyvalente d'activités scolaires et présente les devis :

- 40 chaises et chariot de transport auprès d'UGAP pour un montant de 2 150.76 € HT,
- 10 tables basculantes auprès de DALTONER Cherbourg pour un montant de 2 964.00 € HT

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE les devis précités pour un montant total de 5 114.76 € HT,

AUTORISE le Maire à effectuer les règlements correspondants.

### **05 Voirie – Devis aménagement sécurité rue Bazin à La Vallée**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que des travaux de renouvellement de la couche de surface de la voie communale de la Vallée vont être réalisés simultanément sur la commune de Baubigny et des Moitiers d'Allonne.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune de Baubigny et la maîtrise d'œuvre par le Conseil Départemental de la Haye (A.T.D.M.).

Afin de pouvoir effectuer le règlement de ces travaux, il convient d'établir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre les deux communes qui a pour objet de définir les engagements réciproques de chacune des parties en ce qui concerne les modalités d'étude, de réalisation, d'entretien ultérieur et de financement de ces travaux.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la réalisation de ces travaux,

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Baubigny et des Moitiers d'Allonne pour les travaux de renouvellement de la couche de surface au lieu-dit La Vallée.

CHARGE le Maire d'effectuer tous les règlements se rapportant à cette affaire.

#### **06 Voirie – Devis pour taille des haies et entretien des chemins de randonnées**

Madame le Maire présente au Conseil les devis de ASTRE ENVIRONNEMENT pour différents travaux d'entretien de voirie, à savoir :

- Entretien des chemins de randonnées pour un montant de 765 € HT pour 2016,
- Taille des haies et espaces verts pour un montant de 1 560 € HT pour 2016 et 1 848 € HT pour 2017.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer les devis précités et effectuer les règlements correspondants.

#### **07 Groupe scolaire – Nouveau raccordement électrique**

Sans objet

#### **08 Budget assainissement - Délibérations modificatives n° 1**

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de rectifier le budget assainissement afin de pouvoir effectuer les différentes écritures se rapportant aux règlements de factures d'investissement, à savoir :

##### Investissement :

Dépenses

Article 2315 (Immobilisations en cours -Installations, matériel et outillage techniques), diminution de 20 000.00 €

Recettes

Article 21532 (Immobilisations corporelles - Installations des réseaux d'assainissement), augmentation de 20 000.00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les modifications précitées à apporter au budget assainissement 2016.

#### **09 Assainissement collectif – Devis remplacement du poste de relèvement rue des Deux Eglises**

Madame le Maire présente au Conseil les devis se rapportant au remplacement du poste de relèvement pour mise aux normes.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la société SAUR de Coutances pour un montant HT de 12 746.33 € afin d'effectuer les travaux de remplacement du poste de relèvement rue des Eglises,

AUTORISE le Maire à effectuer tous les règlements se rapportant à cette affaire, y compris les frais à intervenir pour le déplacement du branchement EDF ainsi que les frais de dépose de l'ancien poste qui pourront faire l'objet de devis supplémentaires.

#### **10 Budget « Lotissement rue des Ecoles »**

Madame le Maire informe les membres du Conseil que le budget « Lotissement des Ecoles » est en cours de préparation et fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

#### **11 Budget assainissement - Délibération modificative n° 2**

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de rectifier le budget assainissement afin de pouvoir effectuer les différentes écritures se rapportant aux règlements de factures de fonctionnement, à savoir :

##### Investissement

Dépenses – 2315

(Immobilisations en cours – Installations, matériel et outillage techniques), diminution de 15 000.00 €

Recettes – 021

(Virement de la section de fonctionnement), diminution de 15 000.00 €

##### Fonctionnement

Dépenses – 604

(Installations, matériel et outillage techniques), augmentation de 15 000.00 €

Dépenses – 023

(Virement à la section d'investissement), diminution de 15 000.00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les modifications précitées à apporter au budget assainissement 2016.

## Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00 minutes.

Affichage : 12.08.2016 - Convocation 12.08.2016

Conseillers en exercice : 14 – Présents 14 – Votants 14.

Aux Moitiers d'Allonne, le 24 août 2016

Le Maire, Michèle SONILHAC